



-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!

Réponses d'Emmanuel Macron au questionnaire Tous Pour La Musique

Education à la musique

Demain, la priorité du quinquennat en la matière sera d'ouvrir l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dès le plus jeune âge et de prolonger cet effort vers les jeunes et les familles.

100% des enfants auront accès aux actions d'éducation artistique et culturelle. Les projets d'initiation à la pratique artistique collective (orchestres, chorales, troupes de théâtre) ou de rencontre avec des œuvres et des artistes seront encouragés. Ceux-ci feront l'objet d'appels à projets auprès d'associations, financés en collaboration avec les collectivités territoriales. Une de mes priorités sera ainsi de convaincre les Français, en termes scientifiques notamment, que le développement des compétences sociales passe par **l'éveil musical et la pratique dès le plus jeune âge**, qu'elle soit orchestrale ou chorale.

La possibilité de sensibiliser les jeunes publics au travail des artistes et aux métiers de la musique à travers les sorties au concert peut être une piste intéressante mais il faut pouvoir laisser aux professeurs et aux établissements scolaires une autonomie dans le choix des différentes pratiques artistiques (cinéma, arts plastiques, et visuels, écriture, théâtre...).

L'enjeu de l'autonomie des établissements se retrouve dans l'esprit d'expérimentation que je souhaite diffuser.

Les ministres de l'éducation nationale et de la culture recevront du Président de la République des objectifs communs, sur la réalisation desquels ils seront évalués conjointement.

Accès à la musique

De nombreux territoires font déjà preuve de créativité : on constate qu'il ne suffit pas de mettre en place des dispositifs ou des moyens, il faut aussi des hommes et des femmes de bonne volonté pour les mener à bien. La concertation verse trop souvent dans la caricature, entre celle qui court-circuite les élus, celle qui est au contraire téléguidée par les élus ou encore celle qui sert de saupoudrage démocratique. L'enjeu est de réussir à mener **de vraies concertations à la fois utiles et efficaces**, notamment avec les associations et réseaux locaux pour affiner les actions menées au niveau local. Une instance de concertation réunissant les acteurs de la musique au niveau de chaque collectivité, telle que le propose TPLM, pourrait rentrer dans ce cadre si elle remplit ces conditions.

La sécurité des spectateurs doit être un sujet de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. La contractualisation permet d'obliger chacun à définir ses objectifs, qui ne sont d'ailleurs pas uniquement sécuritaires.

L'accès de tous à la musique passe aussi par la création d'un **Pass Culture de 500 €** pour tous les jeunes de 18 ans, qui leur permettra, via une application, d'accéder aux activités culturelles de leur choix : musée, théâtre, cinéma, concert, livres ou musique enregistrée. Il **sera cofinancé par les distributeurs et les grandes plateformes numériques**, qui bénéficieront du dispositif.



-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!

Réponses d'Emmanuel Macron au questionnaire Tous Pour La Musique

Compétitivité de la musique

Je me suis engagé à plusieurs mesures en faveur du développement des artistes – notamment le lancement d'un Erasmus des professionnels de la culture pour favoriser leur circulation.

Pour ce qui concerne le financement de la filière de manière globale, qu'il s'agisse d'exportation, de crédits d'impôt ou de dispositifs sociaux et fiscaux, je pense qu'il faut **remettre à plat et évaluer l'ensemble pour déterminer la meilleure allocation des ressources**. Il est clair qu'il existe certaines incohérences avec d'autres secteurs.

Par ailleurs, je veux rétablir une concurrence équitable avec **les grands acteurs numériques pour qu'ils payent leurs impôts comme tous les autres acteurs économiques** et qu'ils soient soumis aux mêmes obligations, dans les pays où les œuvres sont diffusées.

Au niveau européen, j'entends **défendre résolument les droits d'auteur, aider les artistes et les éditeurs de contenu européens** par la négociation encadrée d'accords sur leur rémunération, étendre les droits voisins aux éditeurs de presse et renforcer l'action contre les sites pirates.

Je souhaite également investir dans les industries créatives et culturelles françaises en créant un **fonds d'investissement dédié de 200 millions d'euros**. Ce fonds sera mis en place à la suite d'une concertation entre Bpifrance et l'IFCIC, en lien avec un groupe de travail spécifique.